

**PROJET DE PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 SEPTEMBRE 2024**

SÉANCE OUVERTE A 20h35

PRÉSENTS : M Nicolas BOOS, M Émeric BOSSIS, M Serge CHARTIER, M Jacques HUGON, Mme Annie VOGNE, Mme Isabelle WHELAN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Serge CHARTIER.

En préambule, le maire déclare avoir reçu ce jour en début d'après-midi une lettre recommandée avec avis de réception de Madame Catherine LIGNÉE qui fait connaître sa décision de démissionner de son poste de conseillère municipale de la commune de le MOUTOUX.

Le maire exprime son regret et rappelle l'investissement de Madame Catherine LIGNÉE dans les affaires communales. Le Conseil municipal compte à partir de ce jour 14h six conseillers municipaux.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2024

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (6 voix) le procès-verbal du conseil municipal du 29 mai 2024.

2. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

Le maire énumère des projets et sollicite le débat dans le but de préparer le budget 2025 qui sera voté en mars 2025.

21. Réserve incendie pour le bâtiment de la parcelle A 229

Concernant la protection incendie des bâtiments de la commune, elle est **assurée** pour tout le village **excepté** pour la maison de Monsieur Jacques VUILLEMAIN située 11 chemin de Fontenette. En effet, celle-ci se trouve à plus de 350 mètres d'un poteau incendie par voirie communale. Il sera donc nécessaire de créer à proximité une réserve incendie de 60 m³. Deux solutions seront à étudier :

- 1 citerne souple aérienne (devis de 18 000 € TTC de SEJ),
- 1 cuve enterrée (devis 30 000 € TTC de SEJ).

Plusieurs autres devis ont été demandés.

Ce projet pourrait être subventionné à hauteur de 60 % (30 % par la Préfecture et 30 % par le Département).

22. Halls d'entrées et cage d'escalier du bâtiment mairie

Les peintures des 2 halls d'entrée datent de plus de 30 ans. Plusieurs devis ont été demandés. A ce jour l'entreprise BOURGEOIS propose un devis d'un montant de 8 478,32 € TTC (toile de verre pour le hall d'entrée principal côté D 251 et enduit organique finition taloché aspect fin côté accès aux logements).

23. Cour Est mairie

La partie Sud de la cour se trouvant derrière le bâtiment mairie est fortement dégradée.

Plusieurs devis seront demandés.

24. Chemin accès Four Canadiens

Le chemin continue de se dégrader et ne constitue pas un accès incitant à aller au Four des Canadiens qui constitue le lieu de Mémoire de la commune.

Plusieurs devis seront demandés.

25. Circulation sur D 251

La commune est traversée par la route départementale D 251 et il a un panneau « Cédez le passage » à la départementale au carrefour avec le chemin communal de la Demoiselle. Pour les autres carrefours, il n'y a pas de panneaux de priorité.

Compte tenu de la circulation sur cette départementale, le maire estime que l'on pourrait étudier une priorité de circulation pour la D 251 sur l'ensemble de la traversée du village c'est-à-dire aux carrefours avec le chemin des Tilleuls, le chemin des Coucous, le chemin de l'Étang et avec la place de la Mairie.

Monsieur Serge CHARTIER estime qu'il conviendrait de respecter la priorité à droite. Madame Annie VOGNE souhaite que la traversée du village soit limitée à 30 km/h.

Un projet sera établi, soumis à l'Agence Routière et débattu par le Conseil municipal au cours d'une réunion à venir.

26. Entretien du Chemin de l'Étang, partie chemin blanc

Monsieur Nicolas BOOS propose la réfection du chemin de l'Étang, partie chemin blanc, depuis la décharge communale jusqu'au chemin blanc récemment refait reliant SAINT GERMAIN en MONTAGNE à Le LATET. La partie chemin blanc est en effet dégradée.

Plusieurs devis seront demandés.

3. ENTRETIEN DU FOUR DES CANADIENS

Le maire déclare que les boiseries de l'ouvrage protégeant le Four des Canadiens sont à entretenir car la lasure a quasiment disparu. Le toit repeint en vert laisse apparaître la couleur d'origine rouge. Le but est que l'entretien soit effectué avant le 11 Novembre 2024, date de la manifestation mémorielle sur ce site.

Les entreprises BOURGEOIS et ÉTHIÉVANT ont été sollicitées. Seule l'entreprise BOURGEOIS propose un devis de 1 915.20 € TTC

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (6 voix) d'accepter le devis de la SARL BOURGEOIS pour un montant de 1 915,20 € TTC et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires. Les travaux seront à effectuer avant le 11 Novembre 2024.

4. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le maire propose l'attribution de subventions aux associations déjà bénéficiaires en 2023. Le débat fait apparaître l'intérêt de soutenir les associations locales.

- Banque alimentaire : 100 €
- Pupilles de l'Enseignement public : 50 €
- Secours Populaire : 60 €
- ASAPA 39 : 100 €
- Sclérosés en plaque du Massif Jurassien : 100 €
- Don du Sang : 80 €
- Souvenir Français : 70 €
- AFM délégation du Jura : 100 €
- ADMR : 50 €
- Paroisse de l'Angillon : 50 €

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (6 voix) de valider cette proposition d'attribution de subventions aux associations et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

5. CRÉATION DE POSTES DE VACATAIRES

Le maire propose la création de 2 postes de vacataire afin de pouvoir rémunérer deux personnes qui travailleraient ponctuellement pour la commune. Il s'agirait de travaux bien définis et de durées limitées permettant de satisfaire à des besoins bien déterminés de la commune.

Sont concernés des menus travaux au profit de la commune (décoration Noël, maçonnerie, diverses mises en place de matériels, nettoyage des locaux de la mairie avant et après manifestations, entretiens non réguliers, ...). Pour ces petits travaux, les entreprises ne sont pas intéressées.

Le vacataire serait rémunéré à la vacation à hauteur de 20 € brut pour un maximum de 30 h (vacations) par an.

Après débats, le conseil municipal accepte à la majorité (5 pour et 1 abstention de M ÉMERIC BOSSIS) la création de 2 postes de vacataires sur la base d'une rémunération horaire de 20 € Brut/ heure pour un maximum de 30h par an et par vacataire.

6. CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉE

M Nicolas BOOS présente le Conseil en Énergie Partagée (CEP).

Ce dispositif est un service proposé par le SIDEC destiné à fournir aux collectivités une assistance afin de réduire les consommations et les factures d'énergie de leur patrimoine public.

L'objectif est de mettre en œuvre toute action concourant à cette baisse des charges de fonctionnement. Le CEP est service complet qui concerne la performance énergétique du patrimoine : diagnostics, études de faisabilité, accompagnements, suivis, bilans. Ce dispositif soutenu par l'ADEME et la Région Bourgogne-Franche-Comté :

- Pour adhérer au service, il faut établir une convention CEP pour 3 ans minimum.
- Le coût est de 1 euros par an et par habitant.

Pour la communes seul le bâtiment mairie serait concerné. Le montant de l'adhésion serait de l'ordre de 80 €/an.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (6 voix) de valider cette proposition d'adhésion au Conseil en Énergie Partagée et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

7. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS) DU SYDOM

M Serge CHARTIER présente le RPQS 2023 du Syndicat de traitement des ordures ménagères du Jura (Sydom). Il comprend 4 Syndicats intercommunaux de collecte et traitement des ordures ménagères (Sictom) et 1 communauté de communes. Il couvre l'ensemble du département du Jura.

Son installation principale est constituée par le Centre départemental de traitement, le CDTOM, composé d'un centre de tri et d'une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) à LONS LE SAUNIER.

La version papier du RPQS 2023 du SYDOM est disponible en mairie pour tout habitant qui voudrait en prendre connaissance.

8. NETTOYONS LA NATURE

Le maire propose la reconduction de l'opération « Nettoyons la Nature » afin de

- valoriser notre cadre de vie,
- conduire une action pédagogique auprès de nos jeunes.

Il s'agira de nettoyer les abords de votre voirie, le pourtour du Four des Canadiens et de nettoyer le garage de la commune. La date du samedi 28 septembre 2024 de 14 à 16h est proposée.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (6 voix) de valider le lancement de l'opération « Nettoyons la Nature » et retient la date du samedi 28 septembre 2024.

9. OPÉRATION BRIOCHES

Cette action au bénéfice de l'Association de Parents d'enfants inadaptés (Apei) consistera, comme depuis de nombreuses années, à vendre des brioches entre le lundi 14 et le dimanche 20 octobre 2024.

Il est donc demandé à la population de réserver un bon accueil aux vendeurs qui seront munis d'une carte.

10. MANIFESTATIONS

Le conseil municipal valide l'organisation des manifestations suivantes :

- Lundi 11 novembre 2024 : cérémonie à 10h au Four des Canadiens suivi d'un moment convivial en mairie et cérémonie à 11h30 au Monument aux Morts de SAINT GERMAIN EN MONTAGNE.
- Samedi 14 décembre 2024 12h : repas des Anciens de la commune.
- Dimanche 19 janvier 2025 12h : Vœux commune 2025.

11. DIVERS

111. Virade 2024

Dimanche 29 septembre 2024, 450 motards traverseront la commune entre 8h30 et 9h en empruntant la D 251 de Le LATET vers SAINT GERMAIN en MONTAGNE. Cette action type randonnée dénommée « Moto Virade » est organisée par l'association **Moto Virade 39**.

Ce convoi composé d'environ 450 motos avec un encadrement de plusieurs véhicules (voiture de tête et fin de convoi, assistance médicale et technique) est spectaculaire dans sa diversité avec motos, trikes, side-cars, etc

L'Association Moto Virade 39 apporte son soutien aux familles des jeunes enfants atteints par la Mucoviscidose. Le but de cette manifestation est de faire connaître cette terrible maladie qu'est la Mucoviscidose.

112. Exercice du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Jura

Du 23 au 26 septembre 2024, le SDIS mettra en place une session de formation sur le secteur de CHAMPAGNOLE. Durant ces 4 jours, les véhicules du SDIS seront amenés à circuler dans la commune.

113. Entretien des fleurs devant la mairie

La mairie a été particulièrement bien fleurie durant cet été. Mme Isabelle WHELAN est remerciée pour l'entretien régulier et adapté de ces fleurs qui valorisent l'aspect du village.

114. Redevance incitative

Le conteneur mis en place sur l'aire des ordures ménagères nécessitera l'utilisation d'un badge fourni par le Sictom. Seuls les sacs d'ordures ménagères de **30 litres** pourront être introduits dans ce conteneur. Le Sictom fera connaître prochainement la date d'activation de ce conteneur d'ordures ménagères. Après activation de ce conteneur à ouverture nécessitant un badge, les 5 conteneurs collectifs gris seront enlevés par le Sictom.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le secrétaire de séance
Serge CHARTIER

Le Maire
Jacques HUGON